

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DU NORD

COMMUNE DE ZEGERSCAPPEL

Séance du 21 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-et-un novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Zegerscappel, sous la présidence de Madame Chantal COMYN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 17
Nombre de membres votants : 19

Date de convocation : 15 novembre 2022
Date d'affichage : 15 novembre 2022

Etaient présents : Chantal COMYN, Maire ; Franck SPICHT, Premier Adjoint ; Vincent COLAERT, Sylvie WAREMBOURG, Adjoints ; Laurence BERTELOOT, Christine CARPENTIER, Virginie CHRZANOWSKI, Rémi DEBRU, Stéphane DEKEISTER, Sylvie DEPRIESTER, Jacques DEVULDER, Roger FEBURIE, Martine GHEKIERE, Aurélien JOOS, Isabelle MELLIET, Franck RICHARD, Aurore SOONEKINDT.

Absent(s) excusé(s) :

- Juliette ACTHE qui a donné procuration à Aurore SOONEKINDT.
- Benoit DESTEIRDT qui a donné procuration à Christine CARPENTIER.

Secrétaire de séance : Franck SPICHT

Objet : Délibération n° 2022.61 Avis du conseil municipal sur la demande de modification du plan d'épandage des produits Norambio Noramdal par la SAS NORPAPER VALLEE.

Plan d'épandage des produits (pâte à papier) NORAMBIO et NORAMCAL situé sur le territoire de 112 communes des départements 59 et 62 : 61 communes pour le Pas-de-Calais et 51 communes pour le Nord soit une surface de 3655 hectares pour une zone de 2736 hectares d'épandage.

Enquête publique du 10/10/2022 au 10/11/2022.

La commune de Zegerscappel est concernée par une surface de 64.52 hectares pour une zone d'épandage de 49.81 ha.

Après étude du dossier aucune objection relevée à cet épandage.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, formule un avis favorable

Chantal COMYN
Maire

